

Licence de distribution des droits d'auteur MSpace

Les œuvres déposées dans MSpace sont des documents publics et il est donc nécessaire de veiller au respect du droit d'auteur avant de les rendre accessibles. Veuillez lire attentivement la présente licence; elle accorde des droits à l'Université du Manitoba et cette dernière se fie à l'exactitude de vos déclarations et garanties visées dans la licence. Votre œuvre ne fera l'objet d'aucun autre examen indépendant en matière de droit d'auteur ou autre. Vous pouvez consulter le site Web du Bureau du droit d'auteur à l'adresse <https://umanitoba.ca/copyright/> pour en savoir plus sur le droit d'auteur ou envoyer vos questions à um.copyright@umanitoba.ca.

Dans le but de faciliter la recherche à l'Université du Manitoba (« Université ») et ailleurs, vous (à titre d'auteur(s) ou de titulaire(s) des droits d'auteur ou agissant avec l'autorisation du ou des titulaires des droits d'auteur) accordez à l'Université, par les présentes et selon les modalités qui suivent, une licence non exclusive, libre de droits, mondiale et perpétuelle (« licence ») permettant de reproduire, d'archiver, de préserver, de transmettre, d'utiliser, d'afficher, de convertir et de distribuer votre œuvre (« matériel sous licence ») en totalité ou en partie et sous toute forme, et d'autoriser des tiers à exercer ces droits au nom de l'Université.

Modalités :

- La présente licence reste en vigueur pendant la durée entière du droit d'auteur ou aussi longtemps que la loi le permet.
- L'Université est autorisée à accorder à des organismes le droit de reproduire, de préserver, de communiquer au public par des moyens de télécommunication et de mettre à la disposition du public le matériel sous licence dans un environnement en ligne accessible au public dans le but de faciliter la recherche.
- Les utilisateurs de MSpace sont autorisés à reproduire des copies du matériel sous licence à des fins non commerciales de recherche et d'enseignement ou conformément aux modalités d'une licence ouverte que vous avez appliquée au matériel sous licence.
- La présente licence n'autorise pas la vente à des fins lucratives de reproductions et de copies autorisées, mais elle autorise l'Université à facturer un montant égal aux coûts réels de reproduction et de copie.

- Les reproductions et copies réalisées en vertu de la présente licence doivent comporter une mention indiquant que l'œuvre est protégée par le droit d'auteur.
- Le matériel sous licence est assujéti à la version la plus récente des politiques, règles et directives régissant les dépôts des Bibliothèques de l'Université du Manitoba.
- L'Université ne peut être tenue responsable de l'utilisation abusive du matériel sous licence par des tiers qui y accèdent par son intermédiaire.
- Vous déclarez, garantissez et reconnaissez en outre ce qui suit :
 - a) le matériel sous licence est votre œuvre originale et vous avez le droit d'accorder les droits prévus par la présente licence; à votre connaissance, le matériel sous licence ne porte pas atteinte aux droits d'autres personnes, y compris les droits d'auteur et les droits à la vie privée;
 - b) vous informerez toute personne à qui vous céderez ou concéderez sous licence les droits d'auteur sur le matériel sous licence, ou toute partie de celui-ci, des droits que vous accordez à l'Université par la présente licence non exclusive et vous acceptez que toute concession future de droits à l'égard du matériel sous licence soit conforme aux droits accordés au titre de la présente licence;
 - c) vous avez obtenu l'autorisation de tous les coauteurs pour inclure tout matériel créé en collaboration avec eux avant de soumettre le matériel sous licence à MSpace;
 - d) vous avez obtenu l'autorisation du propriétaire de toute information ou donnée exclusive qui figure dans le matériel sous licence;
 - e) le matériel sous licence (y compris toute pièce jointe en format électronique) ne contient pas de matériel dont les droits d'auteur appartiennent à un tiers¹ ou, s'il en contient¹, vous avez selon le cas :
 - i. veillé à ce qu'il s'agisse d'une utilisation équitable ou à ce qu'une autre exception prévue à la *Loi sur le droit d'auteur* s'applique,
 - ii. veillé à ce que la licence ou les conditions d'utilisation du matériel protégé par le droit d'auteur d'un tiers autorisent la distribution sans

¹ Le matériel protégé par les droits d'auteur d'un tiers s'entend notamment de toute quantité importante de texte, d'une œuvre autonome ou complète telle qu'une photographie, un tableau, un diagramme, un graphique, un dessin, une carte, un poème ou une image, ou d'une adaptation ou d'une modification d'une œuvre ou d'une partie intégrante d'une œuvre, que ce matériel provienne d'un livre, d'une revue, d'un organisme gouvernemental ou d'Internet.

- autorisation spéciale,
- iii. obtenu l'autorisation écrite d'utiliser le matériel (REMARQUE : NE PAS inclure les formulaires ou courriels d'autorisation dans le matériel sous licence),
 - iv. caviardé le matériel protégé par le droit d'auteur d'un tiers, fourni des références complètes pour l'information caviardée et, dans la mesure du possible, offert des liens (URL) vers les sources en format électronique du matériel provenant du tiers.
- La présente licence entre en vigueur à la date à laquelle le matériel sous licence est soumis à l'Université.
 - Vous dégagez l'Université de toute responsabilité et l'indemnisez pour toute responsabilité, perte ou indemnité ou tout dommage résultant de toute action, poursuite, demande ou réclamation relative à une violation présumée ou avérée du droit d'auteur par le contenu de votre thèse ou stage, ou relative à des déclarations diffamatoires contenues dans la thèse ou le stage, et découlant de l'exercice par l'Université de ses droits que lui confèrent les présentes.

SI LE MATÉRIEL SOUS LICENCE EST FONDÉ SUR DES TRAVAUX QUI ONT ÉTÉ PARRAINÉS OU SOUTENUS PAR UN ORGANISME AUTRE QUE L'UNIVERSITÉ, VOUS DÉCLAREZ QUE VOUS VOUS ÊTES CONFORMÉ À TOUT DROIT DE RÉVISION OU À TOUTE AUTRE OBLIGATION QUE PRÉVOIT TOUT CONTRAT OU ACCORD CONCLU AVEC CET ORGANISME ET QUE LE DÉPÔT DU MATÉRIEL SOUS LICENCE N'EST PAS INCOMPATIBLE AVEC VOS OBLIGATIONS AU TITRE DU CONTRAT OU DE L'ACCORD. SI VOUS SOUHAITEZ MODIFIER L'ACCÈS AU MATÉRIEL SOUS LICENCE APRÈS SON DÉPÔT, BIEN QUE L'UNIVERSITÉ S'EFFORCERA DE SATISFAIRE À VOTRE DEMANDE, LES COPIES DU MATÉRIEL SOUS LICENCE DÉJÀ EFFECTUÉES EN VERTU DES SOUS-LICENCES ACCORDÉES AUX PRÉSENTES RESTERONT VALIDES. L'UNIVERSITÉ N'EST EN MESURE DE RÉPONDRE QU'AUX DEMANDES RELATIVES À LA MODIFICATION DE L'ACCÈS AUX COPIES DU MATÉRIEL SOUS LICENCE DONT ELLE A LE CONTRÔLE DIRECT.

Le gestionnaire de collection qui dépose des œuvres au nom d'un groupe de titulaires de droits d'auteur doit confirmer que chaque licence de droits d'auteur et chaque déclaration autorisant le dépôt dans MSpace ont été signées par les titulaires des droits d'auteur concernés et doivent être conservées par le département ou la faculté en question.